

CHALLENGE CAB REGLEMENT

Article 0 - Inscriptions et communication résultats

Pour qu'un résultat soit valide le coureur doit être à jour de sa cotisation, inscrit sous le nom de « Courir à Beaucaire » et avoir transmis ses résultats par l'intermédiaire de l'adresse mail cab@cabeaucaire.fr et faire suivre également vos photos de course pour communication Facebook.

Article 1 - Catégorie

La catégorie est celle correspondant à la nouvelle classification FFA concernant les masters selon la tranche d'âge. La catégorie attribuée au 01 janvier reste en vigueur tout au long du challenge de l'année.

Article 2 - Comptage des points

Application d'un classement séparé entre les hommes et les femmes.

Le nombre de points est fonction de votre ordre d'arrivée que ce soit homme ou femme en % par rapport au nombre d'arrivants. Ce calcul correspond plus à la valeur du classement du coureur. **Pour les courses à épreuves multiples inscrite au challenge, la distance sera prise en compte.**

Un minimum de 5 points reste acquis en fonction de votre classement.

Un coureur participant à plusieurs épreuves au cours d'une même manifestation ne pourra prétendre à un cumul de points. Le résultat le plus favorable lui sera comptabilisé.

Des points bonus sont accordés à certaines catégories

M0 : **2** _ M1 : **4** _ M2 : **6** _ M3 : **8** _ M4 : **10** _ M5 : **12** _ M6 : **14** _ M7 : **16** _ M8 : **18**

Les points bonus ne seront pas appliqués sur les courses effectuées en **relais ou en équipes** et les points attribués seront identiques à chaque coureur.

Article 3 - Nombre de courses retenues

Les courses retenues seront celles inscrites au challenge, néanmoins une exception est faite pour les coureurs résident dans une région au-delà de Beaucaire. Il sera pris en compte le même nombre de courses équivalente du mois correspondant sans tenir compte de la distance.

Le nombre total de courses peut varier chaque année mais seuls **les 10 meilleurs résultats** sont comptabilisés.

Article 4 - Résultats

Les résultats des courses ainsi que les classements du challenge seront accessibles sur le **site internet de courir à Beaucaire** rubrique **Challenge Cab**.

Article 5 - Réclamations

Il est accordé un délai d'un mois à partir de la date des résultats de la course mise en ligne sur le site pour contester un résultat (**erreur calcul de point ou course manquante**). Faire sa demande par l'intermédiaire de l'adresse mail du club. Passé ce délai la course ne sera pas prise en compte.

Article 6 - Récompenses

Sont récompensés à l'issue du challenge : les 3 premiers au scratch (H/F) et le 1er de chaque catégorie (H/F)

La remise des récompenses est effectuée lors de la soirée annuelle.

Article 7 – Trophées

Le vainqueur masculin et féminin du challenge se verront remettre individuellement un trophée symbolisant leur victoire.

Ce trophée reste la propriété de Courir à Beaucaire et sera détenu par le vainqueur durant la saison suivant sa victoire.

Les vainqueurs s'engagent à remettre en jeux les trophées l'année suivante lors de la soirée des récompenses. **(Qu'ils participent ou non à l'édition suivante)**

En échange du trophée originel, une coupe leur sera remise définitivement.

Clause spéciale

En fonction de l'évolution sanitaire et selon les recommandations de la FFA, le bureau serait susceptible de modifier le contenu du challenge en cours d'année.